

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey,
directrice générale de la susdite municipalité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Sur le projet de règlement numéro VC-447-19-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro VC-447-18.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement VC-447-19-1 énoncé ci-dessus :

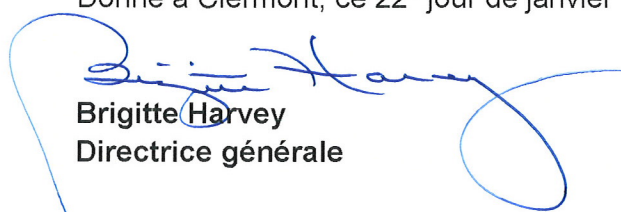
QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement VC-447-19-1 le 21 janvier 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 29 janvier 2019 à compter de 16 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire-suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro VC-447-19-1 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville de Clermont, aux heures régulières de bureau.

Donné à Clermont, ce 22^e jour de janvier deux mille dix-neuf.



Brigitte Harvey
Directrice générale